

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française  
approuvant le dossier de référence de la section intitulée  
« Céramiste » (code 610031S20D1) classée au niveau de  
l'enseignement secondaire supérieur de promotion sociale de  
régime 1**

**A.Gt 14-07-2009**

**M.B. 01-12-2009**

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du Conseil de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, notamment l'article 137;

Vu l'avis de la Commission de concertation de l'enseignement de promotion sociale du 2 juillet 2009;

Sur proposition du Ministre de la Jeunesse et de l'Enseignement de promotion sociale,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.** - Le dossier de référence de la section intitulée « Céramiste » ainsi que les dossiers de référence des unités de formation constitutives de cette section sont approuvés.

Cette section est classée au niveau de l'enseignement secondaire supérieur de promotion sociale.

Les unités de formation constitutives de la section sont classées au niveau de l'enseignement secondaire supérieur de transition à l'exception des unités de formation « Céramiste : Initiation au modelage du plâtre », « Céramiste : Croquis de base », « Céramiste : Initiation à la décoration », « Céramiste : Initiation au modelage et à la cuisson de la terre », « Céramiste : Initiation au tournage de la terre » et « Initiation aux techniques de communication professionnelles » classées au niveau de l'enseignement secondaire inférieur de transition et de l'épreuve intégrée classée au niveau de l'enseignement secondaire supérieur de qualification.

**Article 2.** - La transformation progressive des structures existantes concernées commence au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2011.

**Article 3.** - Le présent arrêté entre en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2009.

**Article 4.** - Le Ministre ayant l'Enseignement de Promotion sociale dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 14 juillet 2009.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

Le Ministre de la Jeunesse et de l'Enseignement de Promotion sociale,

M. TARABELLA

